

Metz, le 22 août 2023

Service Aménagement Biodiversité Eau  
Unité Police de l'eau

**La responsable de l'unité police de l'eau**  
à

Affaire suivie par : Gaëlle DELACAUCHY  
Tél : 03 87 34 83 50  
E-mail : [gaelle.delacauchy@moselle.gouv.fr](mailto:gaelle.delacauchy@moselle.gouv.fr)

**Madame DEFLANDRE-MUTEL**  
**42 route de Fixem**  
**57570 RODEMACK**

**OBJET** : Dossier de déclaration concernant la construction d'un pont sur un affluent du Warpich sur la commune de Cattenom – N°DIOTA-230628-163544-556-004  
Recevabilité

**RÉF.** : J:\01 - Metz\04 - SABE\42 - Police de l'Eau\1. Dossiers PE\Travaux sur cours d'eau\CATTENOM\2023-realisation-pont-DEFLANDRE-MUTEL

**PJ** : APG 3120

Madame,

Après examen de votre dossier de déclaration relatif à la construction d'un pont sur un affluent du Warpich sur la commune de Cattenom, pour lequel un accusé de réception vous a été délivré en date du 28 juin 2023, j'ai l'honneur de vous informer que suite aux compléments déposés le 17 août 2023, votre dossier **est recevable**.

Cette opération devra être réalisée conformément au dossier déposé et complété.

Vous trouverez ci-joint l'arrêté de prescriptions générales relatif à la rubrique 3120.

Copies de la déclaration, du récépissé et de ce courrier sont adressées dès à présent à la mairie de CATTENOM pour affichage pendant une durée minimale d'un mois. Le dossier de déclaration sera consultable en mairie.

Je vous rappelle que cette décision est susceptible de recours contentieux devant le tribunal administratif de Strasbourg, par le déclarant dans un délai de deux mois et par les tiers durant un délai de quatre mois, conformément aux dispositions des articles R.421-1 à R.421-5 du code de justice administrative. Le tribunal peut être saisi par l'application informatique "Télérecours citoyen" par le site Internet <https://citoyens.telerecours.fr>.

Je vous prie d'agréer, Madame, l'assurance de ma considération distinguée.

La responsable de l'unité police de l'eau,



Céline DELLINGER